

Objet : Dérogations plantation Aubépines

Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture,

Le développement du feu bactérien a conduit dans les années 1980 à la mise en place d'une réglementation d'interdiction sur la production, le transport et la plantation de certaines rosacées. Les Aubépines spontanées de France ont été considérées comme sensibles et de ce fait, sont soumises à cette interdiction.

Depuis, un suivi scientifique réalisé par différents experts (notamment des services du Ministère de l'Agriculture), montre que la réglementation en place n'a pas fait disparaître complètement la maladie et qu'elle reste présente sur des essences soumises ou pas à l'interdiction.

De plus, les actions des pépiniéristes et des arboriculteurs - surveillance, destruction et brulage des débuts de foyers - permettent de supprimer tous risques à grande échelle de développement d'attaques. De plus, les variétés les plus sensibles comme la poire passe-crassane ont très fortement diminuées.

Parallèlement, le besoin impérieux de reconstruction d'espaces arborés à l'intérieur des îlots agricoles de production est de plus en plus d'actualité (protection des cultures, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité, préservation des sols, ...). Les Aubépines constituent une base irremplaçable des habitats. C'est pourquoi, le besoin d'évolution de la réglementation est attendu.

L'AFAHC a rencontré fin 2009 les services du Ministère de l'Agriculture pour activer ce travail. A l'époque, au regard des demandes de dérogation déposées, le sujet n'était pas considéré comme prioritaire.

Pour mesurer l'attente des planteurs et des agriculteurs en toute transparence, dans le but d'évaluer l'intérêt de mettre en place un groupe de propositions, l'AFAHC invite ses adhérents à faire remonter auprès de vos services toutes les demandes de dérogations de plantation d'Aubépines.

Je vous remercie de bien recevoir ces demandes et de leur accorder tout l'intérêt qu'elles méritent et de faire remonter auprès du Ministère le nombre de dérogations qui vous est parvenu.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes sentiments respectueux.

Yves Gabory

Président de l'AFAHC